Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées

Rapport annuel
2006-2007

Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées : rapport annuel de 2006-2007

Introduction

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente bilatérale qui prévoit un financement fédéral et provincial pour la prestation de programmes et services aux personnes handicapées. Les programmes provinciaux offerts grâce à cette entente chercheront à améliorer l'employabilité et la participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler. Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Services familiaux et communautaires, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère de la Santé et le Bureau des ressources humaines offrent des programmes et des services financés par cette entente.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie entièrement et reconnaît l'importance d'offrir l'aide à l'emploi nécessaire aux personnes handicapées pour s'assurer qu'elles puissent participer pleinement à toutes les sphères de la société. Cette entente témoigne de l'appui du gouvernement à l'égard des documents *À l'unisson* (1998, 2000) et de son engagement soutenu à faire avancer l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, un principe de base des documents *À l'unisson.*

Contexte

Le 5 décembre 2003, les ministres responsables des services sociaux ont approuvé le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, qui remplace l'initiative d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH). Le cadre multilatéral réaffirme l'engagement des gouvernements à travailler pour s'assurer que les personnes handicapées puissent intégrer le marché du travail avec succès. Il a pour but d'améliorer la situation d'emploi des Canadiens et des Canadiennes handicapés en offrant des programmes destinés à améliorer leur employabilité et à accroître les possibilités d'emploi accessibles.

Les programmes et services offerts en application de la présente entente abordent un ou plusieurs des secteurs prioritaires définis dans le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. L'Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées va dans le sens des objectifs et des principes du cadre multilatéral ainsi que des secteurs prioritaires qui y sont établis.

Secteurs prioritaires

Dans le cadre multilatéral, les gouvernements fédéral et provinciaux ont défini les secteurs prioritaires suivants :

a. **Éducation et formation professionnelle**
   Améliorer le niveau de l'instruction de base et des études postsecondaires des personnes handicapées, de même que leurs compétences reliées à l'emploi.

b. **Participation à la vie active**
   Améliorer la situation sur le marché du travail et l'autonomie des personnes handicapées au moyen d'activités relatives à l'emploi.

c. **Possibilités d'emploi**
   Accroître le nombre, la qualité et l'accessibilité des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et les syndicats.

d. **Mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées**
Mieux sensibiliser le public aux capacités et à la disponibilité des personnes handicapées et faire mieux connaître aux personnes handicapées les possibilités qu'offre le marché du travail.

e. **Constituer une base de connaissances**
Élargir la base de connaissances, ce qui contribue à une amélioration constante des politiques et des programmes relatifs au marché du travail pour les personnes handicapées.

Programmes et services

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF) - Faisant partie intégrante du Programme des services d'emploi, les SSEF visent les personnes atteintes d'un handicap physique, d'une déficience intellectuelle ou cognitive ou de troubles psychiatriques. Ils permettent aux personnes handicapées d'obtenir un emploi ou de reprendre un travail qui a été interrompu. Les SSEF ont pour objectif d'aider les gens ayant un handicap permanent ou une incapacité de longue durée à avoir accès à des possibilités de formation et d'emploi. La composante des SSEF offre les services de soutien ci-dessous :

- Allocations de formation
- Prestations d'emploi
- Allocations en situation de crise professionnelle
- Prestations d'adaptation et d'aide
- Orientation professionnelle et gestion de cas

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 432 personnes ont bénéficié de ce programme et elles ont toutes obtenu ou conservé un emploi (lorsque le programme ou le service appuie cette activité) au cours de la même période. Les programmes offerts par les SSEF se rattachent aux secteurs prioritaires de l'**éducation et de la formation professionnelle** et de la **participation à la vie active** au moyen de mesures de soutien pour la transition à la formation et à l'emploi et de soutien en situation de crise professionnelle.

Programme d'aptitudes à l'emploi

Le Programme d'aptitudes à l'emploi offre des possibilités en milieu de travail aux personnes ayant un plan d'action-emploi. Le programme est destiné à aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi permanent. Il offre des subventions salariales aux employeurs admissibles qui sont prêts et aptes à fournir l'expérience de travail définie dans le plan d'action-emploi de la personne. La durée des placements peut varier selon le plan d'intervention. Les objectifs du Programme d'aptitudes à l'emploi sont les suivants :

- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas des possibilités d'acquérir les compétences qui leur permettront d'obtenir un emploi
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et ayant la possibilité de faire une prospection de carrières à établir un objectif de carrière
- Aider les personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas à devenir admissibles au Programme de formation et de perfectionnement professionnel, ou faciliter leur accès aux cours de rattrapage scolaire (de la 7e à la 9e année)

- Offrir aux personnes sans emploi faisant l'objet d'une gestion de cas et faisant face à des obstacles à long terme une expérience de travail qui les aidera à prendre un engagement à l'égard d'un plan d'action-emploi à long terme

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 121 personnes ont bénéficié du Programme d'aptitudes à l'emploi. Les 121 participants ont tous suivi un programme ou service dont l'intervention comporte des dates précises de début et de fin Les services offerts par le Programme d'aptitudes à l'emploi se rattachent au secteur prioritaire de la **participation à la vie active** en facilitant la transition au marché du travail et la préparation à l'emploi.

Programme d'accroissement de l'emploi – Composante de la subvention salariale

Le Programme d'accroissement de l'emploi offre des subventions salariales aux employeurs admissibles (entreprises du secteur privé, organismes sans but lucratif ou Premières nations) qui offrent aux clients la possibilité d'acquérir des compétences qui aboutiront à un emploi viable à long terme. Le programme vise aussi à promouvoir le recrutement des diplômés des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Les objectifs du Programme d'accroissement de l'emploi sont les suivants :

- Stimuler la création de perspectives d'emploi à long terme dans le secteur privé
- Aider les personnes sans emploi à obtenir des emplois viables
- Stimuler le recrutement des groupes cibles identifiés dans la province

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 75 personnes ont participé au Programme d'accroissement de l'emploi. Tous les participants ont terminé leur programme ou service avec succès, et tous les participants ont trouvé un emploi ou maintenu leur emploi. Le Programme d'accroissement de l'emploi se rattache au secteur prioritaire des **possibilités d'emploi** en offrant une aide et des incitatifs financiers aux employeurs.

Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

Le programme SEED offre aux étudiants du niveau postsecondaire une expérience de travail grâce aux emplois d'été, aux placements coopératifs et aux possibilités de travail autonome.

Le programme comporte trois composantes : Emplois d'été, qui offre une subvention salariale aux employeurs qui recrutent des étudiants; Entrepreneurship pour étudiants, qui offre un prêt sans intérêt de 3 000 $ pour lancer une entreprise d'été; Placements coopératifs, un programme de subvention salariale. Les objectifs du programme SEED sont les suivants :

- Offrir aux étudiants un emploi se rapportant à leurs compétences et à leurs études
- Offrir aux étudiants une expérience de l'entrepreneuriat
- Offrir aux étudiants une expérience de travail dans un milieu ayant un lien avec leurs compétences et leurs études (placements coopératifs)

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 68 personnes ont participé au programme Stage d'emploi étudiant pour demain. Tous les participants ont trouvé un emploi d'été. Les activités offertes par le programme SEED se rattachent au secteur prioritaire de la **participation à la vie active** en facilitant la transition au marché du travail et la préparation à l'emploi.

Ministère de la Santé

Dépendances - Le ministère de la Santé offre un programme de traitement des dépendances dans sept régies régionales de la santé. Le programme a pour objectif général de réduire les coûts humains et économiques des dépendances, grâce à une intervention auprès des personnes, des familles, des employeurs et des partenaires communautaires dans le but de motiver le client à interagir de façon positive avec son environnement et à devenir une personne saine, fonctionnelle et productive. Les services offerts visent à atteindre les objectifs suivants :

- Aider les personnes employées en situation de crise professionnelle à conserver leur emploi
- Aider les personnes employées qui ne sont pas en situation de crise professionnelle à prévenir une telle crise
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en amorçant le processus de rétablissement et en établissant des objectifs d'emploi

Au cours de l'année financière allant du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 2 145[1] personnes en tout ont participé au programme et 1 406[2] d'entre elles l'ont terminé. De plus, 81 personnes avaient un emploi à la suite de l'intervention liée au programme (il s'agit de personnes sans emploi au moment de l'accueil qui étaient employées après avoir obtenu leur congé). Pour ce qui est des personnes en situation de crise professionnelle, 416 d'entre elles ont conservé leur emploi (il s'agit de personnes qui étaient employées au moment de l'accueil et qui l'étaient toujours après avoir obtenu leur congé). Dans certains cas, la date du congé se situait au cours de la période allant du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Les programmes et les services offerts se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Les *programmes de consultation externe* offrent une gamme de services et de programmes aux personnes aux prises avec une dépendance. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes employées à conserver leur emploi
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi
- Trouver les personnes sans emploi et les aiguiller vers l'agence de placement approprié
- Effectuer une évaluation biologique, psychologique et sociale qui comprend une évaluation de l'emploi
- Offrir des services d'orientation professionnelle individuels et de groupe
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes
- Fournir des services de suivi

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 3 078[3] personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services relatifs à l'emploi et 1 066[4] d'entre elles ont terminé un programme; 234[5] personnes étaient employées par suite de l'intervention liée au programme et 803[6] autres ont conservé leur emploi par suite de l'intervention. En ce qui concerne les personnes employées par suite de l'intervention (234), il s'agit de celles qui n'avaient pas

---

[1] Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.
[2] Congé en cours d'année financière
[3] Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.
[4] Congé en cours d'année financière
[5] Congé en cours d'année financière
[6] Congé en cours d'année financière

d'emploi au moment de l'accueil et qui étaient employées après avoir obtenu leur congé. Les personnes ayant conservé leur emploi (803) étaient employées au moment de l'accueil et après avoir obtenu leur congé.

Les programmes et les services offerts par ce programme se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** ainsi que de la **participation à la vie active**.

Les *programmes résidentiels à court terme* offrent un traitement intensif de courte durée (de un jour à quatre semaines) aux clients aux prises avec une dépendance qui ont besoin d'une aide plus grande que celle qui est prévue par les services de consultation externe. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes employées à conserver leur emploi
- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en menant à bien le processus de rétablissement
- Offrir des services d'évaluation continue de l'emploi
- Assurer l'aiguillage des clients vers d'autres agences de placement
- Offrir des services d'orientation professionnelle individuels et de groupe
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 183[7] personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services relatifs à l'emploi ou à la formation et 140[8] d'entre elles ont terminé un programme. Ces programmes et services se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Les *programmes résidentiels à long terme* offrent des soins résidentiels de longue durée (six mois) aux clients qui sont aux prises avec une dépendance et qui manquent de soutien et de ressources communautaires. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Aider les personnes sans emploi à se préparer à l'emploi en offrant une orientation professionnelle et en menant à bien le processus de rétablissement
- Aider les personnes sans emploi à trouver un emploi
- Offrir une formation préparatoire à l'emploi
- Offrir des services d'évaluation continue de l'emploi
- Assurer l'aiguillage des clients vers d'autres agences de placement
- Offrir des services d'orientation individuels et de groupe
- Offrir des programmes éducatifs
- Offrir des services en collaboration avec plusieurs organismes
- Favoriser la participation de la famille, s'il y a lieu

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 100 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service et 109 d'entre elles l'ont terminé. Les programmes et les services ne comportent pas de dates précises de début et de fin, et les calculs témoignent du chevauchement des années financières. Les programmes et les services fournis se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

---

[7] Chiffre établi en tenant compte du nombre de personnes ayant reçu des services au cours de l'année financière plutôt que du nombre d'admissions pendant la même période.

[8] Congé en cours d'année financière

La *Division des services de santé mentale* offre des services dans treize centres de santé mentale communautaires (des sept régies régionales de la santé), dans huit unités psychiatriques des hôpitaux régionaux et dans deux hôpitaux psychiatriques. La Division des services de santé mentale a pour objectif général d'aider les gens à mener une vie pleine et satisfaisante dans la communauté. Elle vise à améliorer, à rétablir ou à maintenir le mieux-être mental et affectif des citoyens. Des programmes et des services sont offerts dans les domaines suivants :

- Prévention
- Traitement
- Réadaptation
- Maintien
- Promotion

La Division des services de santé mentale offre des services ayant trait à tous les aspects du « continuum de l'employabilité », allant de la préparation à l'emploi à la recherche d'emploi, en passant par le maintien de l'emploi. Les interventions comprennent ce qui suit :

- Acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne
- Acquisition d'aptitudes sociales
- Rédaction du curriculum vitae
- Préparation à l'entrevue
- Gestion du stress associé à l'emploi
- Gestion de cas
- Aide à la réadaptation
- Matériel de réadaptation
- Transport au travail
- Partenariat avec les organismes communautaires offrant des programmes de formation professionnelle

Le *programme de traitement des psychoses précoces* s'insère dans un cadre de travail biopsychosocial. L'équipe interdisciplinaire collabore afin de constituer un partenariat avec le client, sa famille et d'autres professionnels participant au traitement. L'intervention vise à traiter les symptômes psychotiques primaires du client. Le recours à des approches pratiques en matière d'éducation et de soutien permet de renforcer l'autonomie des clients et de leur famille et de les aider à faire face au premier épisode d'une maladie psychotique. Le but de l'intervention précoce est de réduire le niveau de perturbation créé par la maladie et de maximiser les possibilités de guérison. Les objectifs du programme de traitement des psychoses précoces sont les suivants :

- Favoriser la détection précoce de la psychose
- Offrir le meilleur traitement disponible aux personnes atteintes de psychose au stade le plus précoce possible de la maladie
- Favoriser le rétablissement et la prévention d'une déficience persistante
- Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de psychose et de leurs familles
- Établir un modèle des meilleures pratiques pour le diagnostic, le traitement et l'évaluation des psychoses

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 2 138[9] personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service ou ont reçu des services liés à l'emploi ou à la formation. De plus, 1 005 personnes ont terminé un programme ou un service pendant cette période. Par ailleurs, au cours de la même

[9] Il se peut que le total fasse état de personnes ayant été comptées en double.

période, 512 personnes ont obtenu un emploi à la suite d'un programme ou d'un service, et 2 108 personnes traversant une crise professionnelle ont conservé un emploi. Ces programmes et ces services se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Les *unités psychiatriques pour adultes* offrent des services d'évaluation, de traitement et de réadaptation aux clients adultes atteints d'un trouble psychiatrique aigu en les hospitalisant ou en leur fournissant un programme de jour. Le programme de jour est une solution ambulatoire pour les clients ayant besoin d'un traitement plus intensif qui peut être offert dans la communauté, mais dont la maladie n'est pas suffisamment grave pour nécessiter l'hospitalisation.

L'objectif est d'évaluer et de traiter le trouble psychiatrique aigu de sorte à prévenir toute autre dysfonction ou chronicité, de réduire les besoins en matière de réadaptation, de promouvoir la gestion de la maladie, de rétablir le niveau de fonctionnement préalable à la maladie et de favoriser une prompte réintégration communautaire.

Les unités offrent des services spécialisés selon un continuum holistique. Les services sont assurés par divers fournisseurs et incorporent des éléments d'emploi. Les programmes visent à aider les clients à gérer les symptômes de leur maladie et à améliorer diverses aptitudes, telles la communication, la résolution des problèmes et l'adaptation, ainsi que leurs aptitudes professionnelles, récréatives et sociales.

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 551 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service offert par le programme des unités psychiatriques pour adultes ou le programme de traitement des psychoses précoces. Ces programmes et ces services se rattachent aux secteurs prioritaires de **l'éducation et de la formation professionnelle** de même que de la **participation à la vie active**.

Bureau des ressources humaines

Programme d'égalité d'accès à l'emploi **(placements d'un an)**

Ce programme offre aux Autochtones, aux **personnes handicapées** et aux membres des minorités visibles un accès égal aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il vise à assurer une meilleure représentation des groupes désignés admissibles dans la fonction publique en aidant les personnes compétentes à obtenir un emploi intéressant et des possibilités d'avancement. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Administrer un fonds de recrutement spécial qui offre une aide financière aux ministères ou aux employeurs des parties I et II qui recrutent des employés en application du programme
- Tenir un répertoire des Autochtones, des **personnes handicapées** et des membres des minorités visibles à la recherche d'un emploi
- Fournir des renseignements au personnel des ressources humaines des ministères en vue de la dotation de postes temporaires, de courte durée et permanents s'il y a lieu

Au 31 mars 2007, 115 personnes handicapées étaient inscrites au **Programme d'égalité d'accès à l'emploi (PEAE)**. Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 28[10] personnes handicapées ont bénéficié d'un placement d'une durée déterminée (deux ans au maximum) grâce au **PEAE**. En outre, 16 personnes handicapées ont terminé leur placement et 4 personnes handicapées ont été maintenues en poste au terme de leur placement. Le programme se rattache au

[10] Inclut tous les placements (nouvelles inscriptions et inscriptions de l'année financière précédente).

secteur prioritaire des **possibilités d'emploi** et à celui qui consiste à **mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées**.

Ministère des Services familiaux et communautaires

Gestion de cas - Le ministère offre des services de gestion de cas intégrés, complets et individualisés. Les plans d'intervention commencent par une évaluation exhaustive des besoins du client. Ils misent sur les forces des clients et font l'objet de l'accord mutuel de toute l'équipe de gestion de cas. Le ministère offre une gamme variée de prestations et de services parmi lesquels le personnel et les clients peuvent choisir pour répondre aux besoins de ces derniers. Les possibilités de développement de la carrière qui peuvent être incorporées au plan d'intervention comprennent ce qui suit :

- Développement personnel (p. ex. : aptitude à communiquer, création d'un budget, résolution des problèmes et établissement des objectifs)
- Alphabétisation – niveaux de base, intermédiaire et avancé
- Connaissances informatiques de base
- Aptitudes à la vie quotidienne
- Orientation professionnelle
- Préparation à l'emploi
- Formation juste à temps
- Formation en cours d'emploi
- Prestations spéciales de formation et d'emploi

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, 687 personnes ont bénéficié d'un programme ou d'un service. De plus, 79 clients ont quitté l'aide sociale au cours de la même période. Ces programmes et ces services se rattachent au secteur prioritaire de **l'éducation et de la formation**.

Le Centre Father J. Angus MacDonald offre aux participants la possibilité d'acquérir les aptitudes à la vie quotidienne nécessaires pour mener une vie indépendante dans la communauté de leur choix. Le centre constitue une étape intermédiaire entre la vie en établissement et la vie autonome au sein de la communauté. Il a pour mission d'offrir aux adultes handicapés des possibilités en vue de planifier et de préparer leur intégration à la vie ordinaire en refaçonnant leurs aptitudes à la vie courante et aux relations interpersonnelles. De nombreux jeunes adultes handicapés résident au centre, où ils peuvent trouver les possibilités, la formation, les outils et le soutien dont ils ont besoin pour se prendre en main. Grâce à un programme de transition, le centre offre les interventions et les services suivants :

Orientation
Gestion d'un budget
Économie domestique
Activités de la vie quotidienne
Mobilité
Aptitudes professionnelles
Organisation personnelle
Capacités fonctionnelles
Compétences sociales
Communication
Consommation

De nombreux participants qui ont terminé le programme vivent seuls, déterminent les services de soutien dont ils ont besoin, ont un emploi rémunérateur et sont heureux de faire partie de la communauté. Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, il y avait 35 personnes au centre, dont 26 qui ont bénéficié d'un programme ou d'un service. Pour la période se terminant le 31 mars 2007, 7 clients ont quitté le centre. Parmi les participants, il y en a un qui travaille à temps plein, trois qui travaillent à temps partiel et sept qui bénéficient d'un service d'orientation professionnelle.

Sommaire des dépenses pour tous les programmes et services

Programme ou service	Dépenses provinciales
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	
Services de soutien à l'emploi et à la formation pour les personnes handicapées	2 539 681 $
Programme d'aptitudes à l'emploi	731 765 $
Programme d'accroissement de l'emploi	308 812 $
Stage d'emploi étudiant pour demain	276 807 $
Santé	
Dépendances	3 442 364 $
Services de santé mentale	4 885 123 $
Unités psychiatriques pour adultes	3 129 568 $
Programme de traitement des psychoses précoces	111 087 $
Bureau des ressources humaines	
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	257 592 $
Services familiaux et communautaires	
Gestion de cas	200 000 $
Centre Father J. Angus MacDonald	1 117 621 $
Dépenses totales	**17 492 950 $**

L'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées est une entente à frais partagés avec Développement social Canada. Les dépenses totales engagées dans les programmes et les services offerts au cours de l'année financière 2006-2007 s'élèvent à 17 492 950 $, la contribution de Développement social Canada atteignant 5 970 848 $, et celle du gouvernement provincial, 11 522 102 $.

Mesure des résultats

Indicateurs relatifs aux programmes

- Nombre de personnes bénéficiant des programmes ou services
- Nombre de personnes qui terminent un programme ou un service et dont l'intervention comporte des dates précises de début et de fin
- Nombre de personnes ayant obtenu ou conservé un emploi (lorsque le programme ou le service appuie cette activité)

Il n'existe pas de données sur les indicateurs relatifs aux programmes pour tous les programmes et services compris dans le plan annuel du Nouveau-Brunswick. Les ministères pourraient cependant choisir de rendre compte d'autres indicateurs se rapportant aux programmes et services du plan annuel. Les indicateurs relatifs aux programmes sont présentés dans d'autres sections du rapport et sont accompagnés des descriptions des programmes pertinents.

Indicateurs sociaux

- Réalisation des objectifs concernant les études des personnes handicapées en âge de travailler
- Participation au marché du travail des personnes handicapées en âge de travailler
- Revenu d'emploi des personnes handicapées en âge de travailler

Les données ci-jointes sur les indicateurs sociaux proviennent du gouvernement fédéral et sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). L'EDTR est la première enquête auprès des ménages pouvant fournir des données nationales sur la stabilité du revenu d'une famille ou d'une personne type pendant une période donnée. Elle permet ainsi de se faire une meilleure idée de la nature et de l'étendue de la pauvreté au Canada. Puisque la situation familiale, les études et le contexte démographique peuvent chacun jouer un rôle, l'enquête permet également d'obtenir des informations détaillées sur ces sujets. L'état d'incapacité est signalé par les réponses aux questions portant sur les limitations d'activités au travail et au domicile.

Annexe A

La section suivante présente des graphiques décrivant les caractéristiques sociales et économiques qui aident à définir toute population, qu'elle soit handicapée ou non. Afin de placer dans son contexte la situation socioéconomique des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, ces graphiques comparent certaines variables socioéconomiques des populations des personnes handicapées et non handicapées, indiquant souvent également une moyenne générale pour le Nouveau-Brunswick. Les caractéristiques de la population active de chaque population sont indiquées, par exemple le pourcentage de personnes qui bénéficient ou non de possibilités d'emploi. Les graphiques montrent également des caractéristiques économiques telles le pourcentage de citoyens qui gagne un revenu, le revenu annuel moyen, le revenu total et le revenu net d'impôt des ménages ayant des personnes de différents groupes d'âge, le niveau de revenu des personnes handicapées et non handicapées, de même que la répartition du revenu entre les deux populations. Les graphiques décrivent aussi le niveau d'instruction atteint par nos citoyens.

Le rapport initial sur l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail visant les personnes handicapées reposait sur les données provenant de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), mais les graphiques des récents rapports ont été réalisés à partir de données fournies par Développement social Canada (DSC), commandées spécialement de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. L'EDTR est une enquête sur les ménages dont la population statistique inclut tous les Canadiens des dix provinces ne vivant pas dans des établissements, dans des réserves ou dans des casernes militaires. Les échantillons pour l'EDTR sont choisis à même l'Enquête sur la population active (EPA), menée tous les mois, et utilisent donc la même base aréolaire et la même méthode d'échantillonnage stratifié à plusieurs degrés.

Même si les rapports précédents sont fondés sur la même source de données, les modifications apportées aux facteurs de pondération utilisés dans l'EDTR ont produit des estimations différentes pour les données d'une même année. Statistique Canada établit les facteurs de pondération en se fondant sur les modèles de projection démographique conçus par la Division de la démographie. Lorsque les modèles de projection démographique sont mis à jour, cela a des effets sur le calcul des facteurs de pondération. Le modèle de projection démographique comportait des erreurs, ce qui a eu des effets sur le calcul des facteurs de pondération. Les répercussions des modifications apportées à l'échantillonnage et à la pondération sont minimes à l'échelle nationale, mais ils sont plus importants lorsqu'on les applique aux populations plus petites, compte tenu de la plus grande variabilité des échantillons plus limités. Les données concernant les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick sont différentes dans le rapport de cette année, car les dernières données ont été touchées par les modifications apportées au calcul des facteurs de pondération utilisé dans l'EDTR.

Dans ce sondage, les concepts de revenu comprennent ce qui suit : le revenu provenant de la rémunération, le revenu marchand, le revenu total et le revenu net d'impôt. Le revenu provenant de la rémunération comprend les salaires, les traitements et les commissions, y compris ceux des personnes qui travaillent à leur compte. Les gains ne sont qu'un élément du revenu marchand. En général, ce dernier comprend aussi le revenu de placements. Le revenu total comprend le revenu marchand et le revenu des paiements de transfert du gouvernement provenant des différentes prestations fiscales pour enfants, du crédit d'impôt pour la TVH, des paiements du Régime de pensions du Canada (RPC), de l'assurance-emploi (AE), de l'aide sociale, de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) ainsi que des sommes versées pour les indemnisations des accidents du travail. Le revenu net d'impôt représente le revenu total moins les paiements de l'impôt sur le revenu.

Graphique 1: Situation d'activité selon la présence d'un handicap - Canada et Nouveau-Brunswick 2005

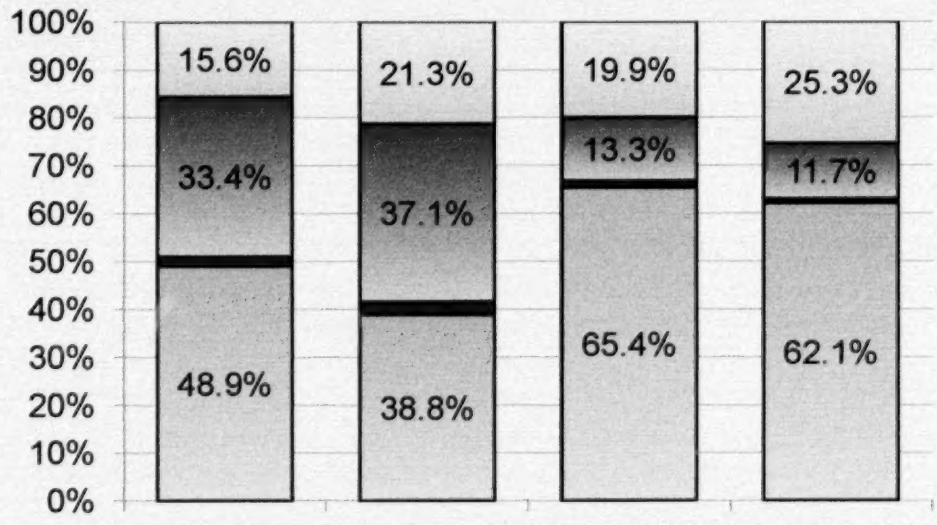

Graphique 2a - Niveau de scolarité des personnes handicapées Canada et Nouveau-Brunswick 2005

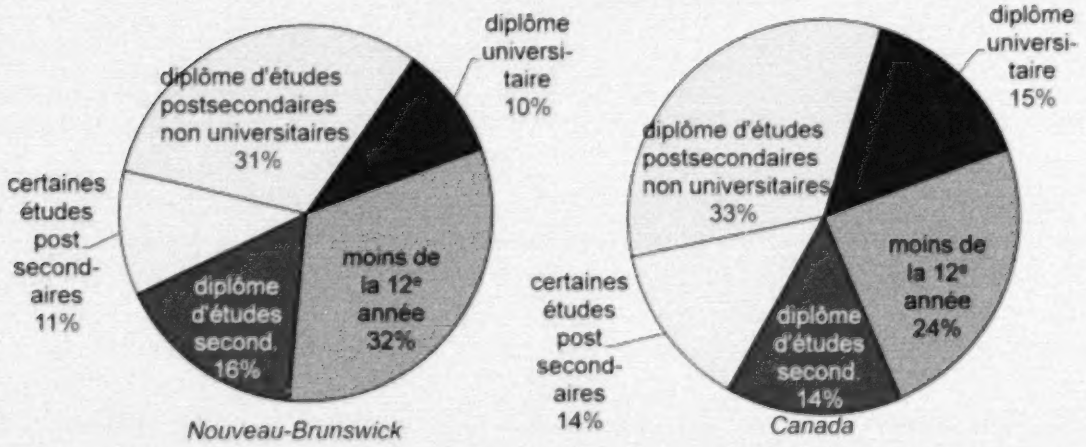

Graphique 2b - Niveau de scolarité des personnes non handicapées Canada et Nouveau-Brunswick 2005

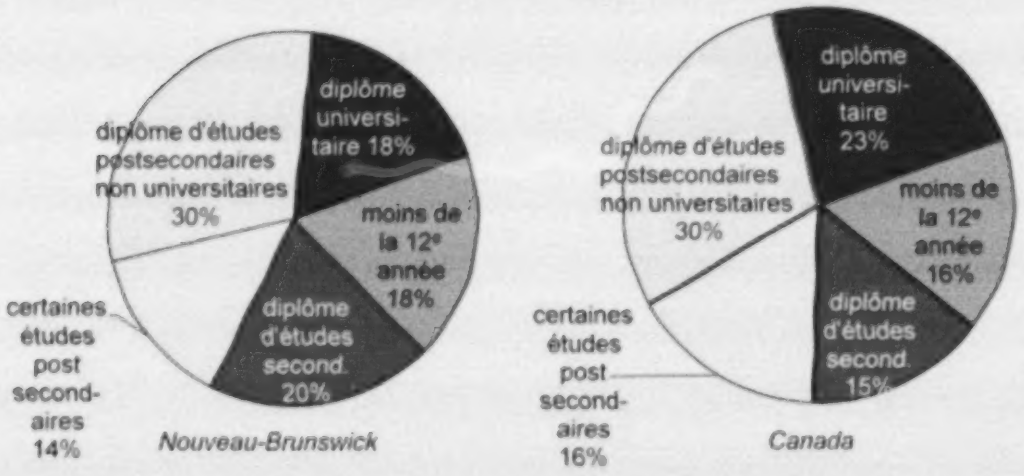

Graphique 3a - Gains moyens des hommes de 16 à 64 ans selon leur handicap - Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

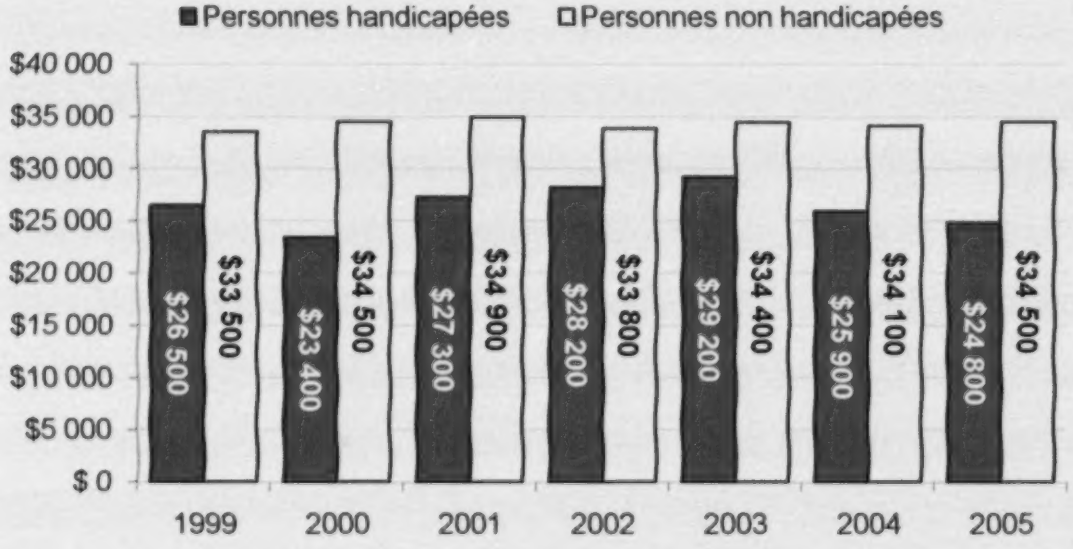

Graphique 3b - Gains moyes des femelles de 16 à 64 ans selon leur handicap - Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

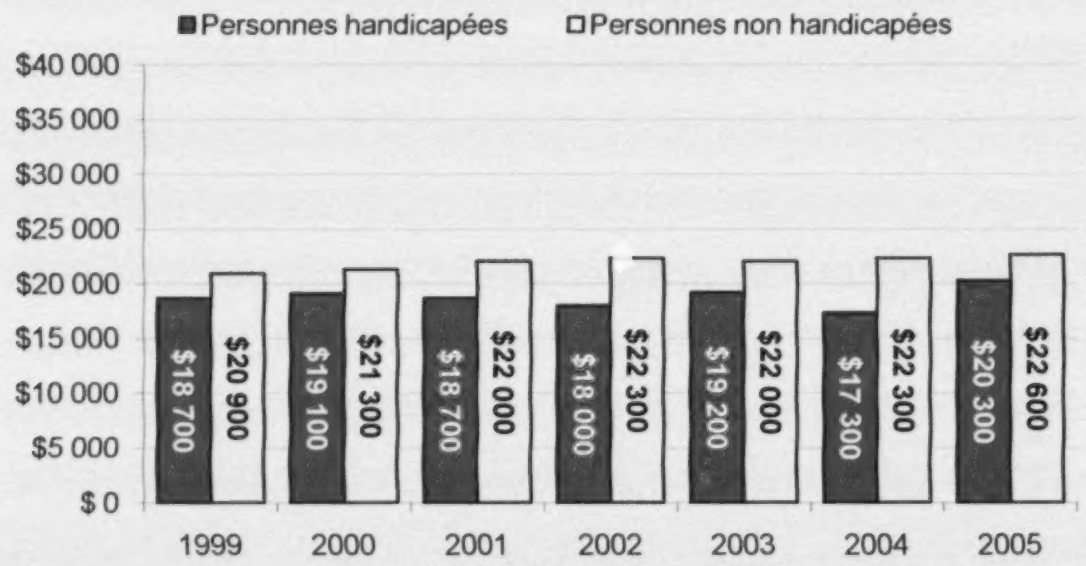

Graphique 3c - Gains moyes des persones de 16 à 64 ans selon leur handicap- Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

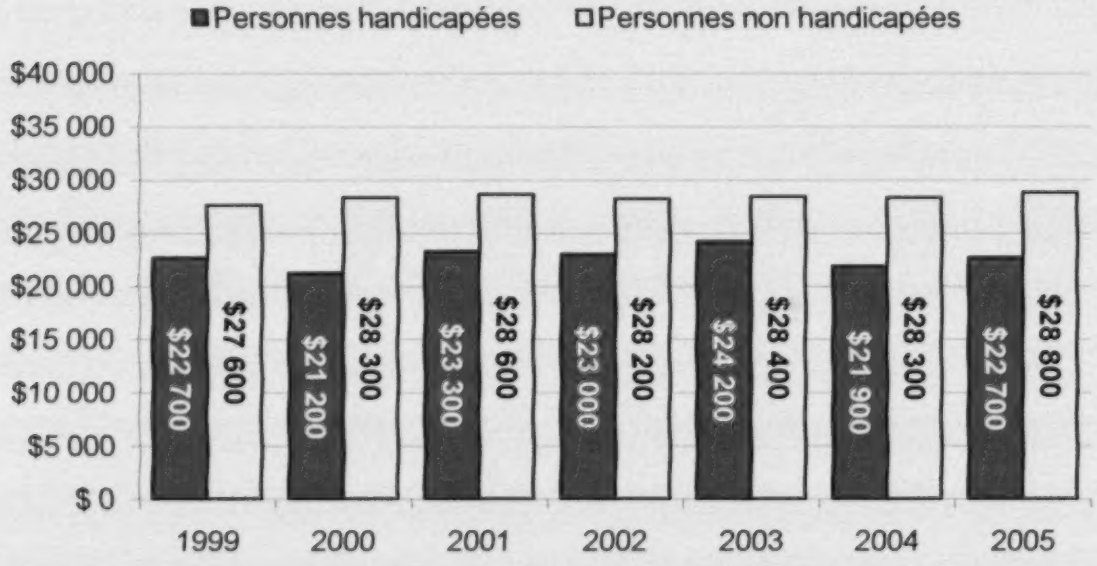

Graphique 4a - Personnes handicapées de 16 à 64 ans selon le sexe et l'incidence de revenus d'emploi - Nouveau- Brunswick 2005

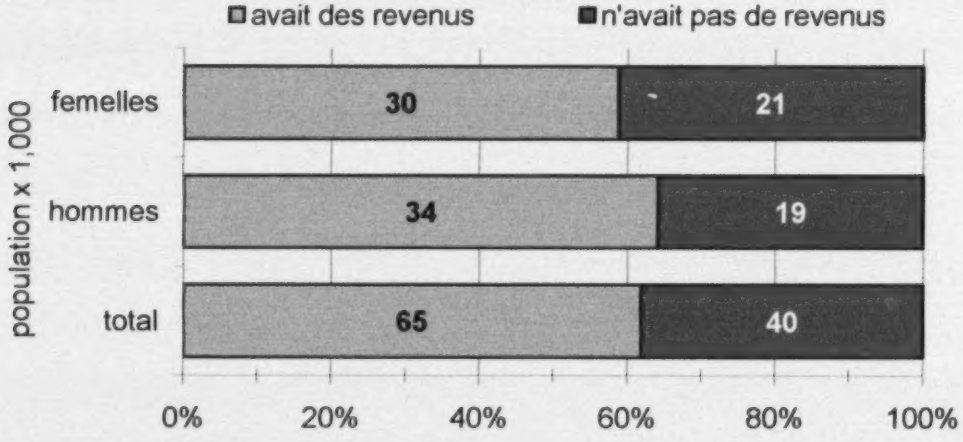

Graphique 4b - Personnes non handicapées de 16 à 64 ans selon le sexe et l'incidence de revenus d'emploi- Nouveau- Brunswick 2005

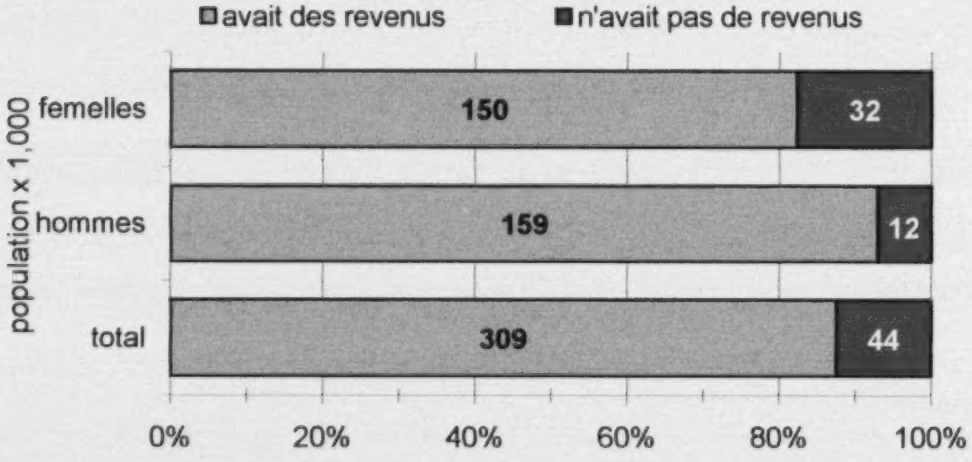

Graphique 5a - Répartition du revenu annuel des personnes handicapeés - Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

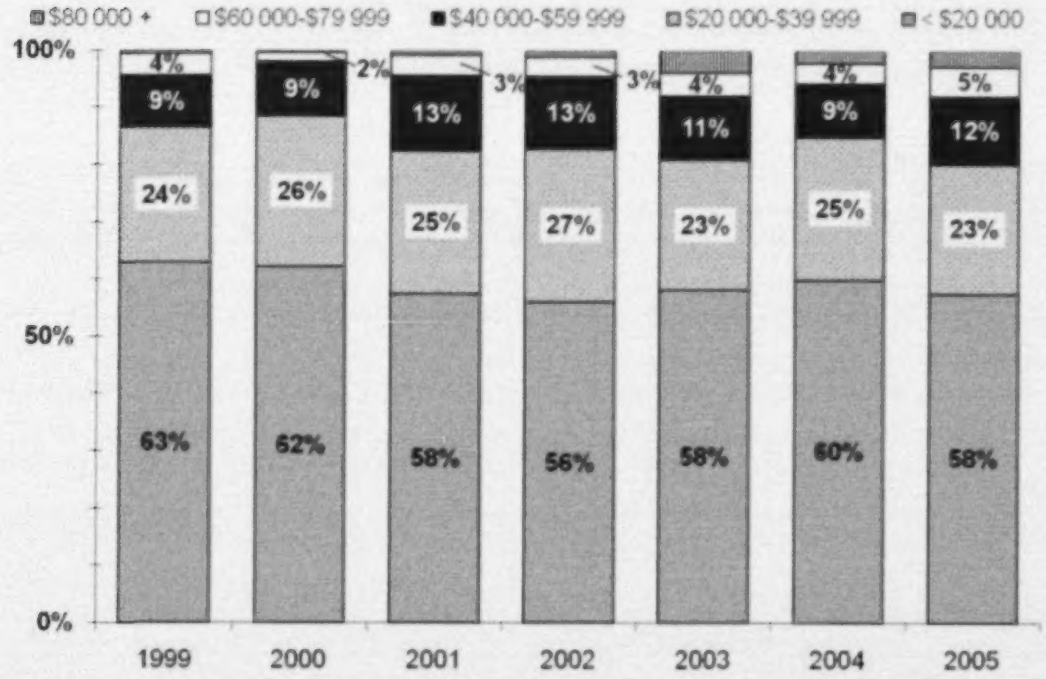

-+

Graphique 5b - Répartition du revenu annuel des personnes non handicapées - Nouveau-Brunswick 1999-2005

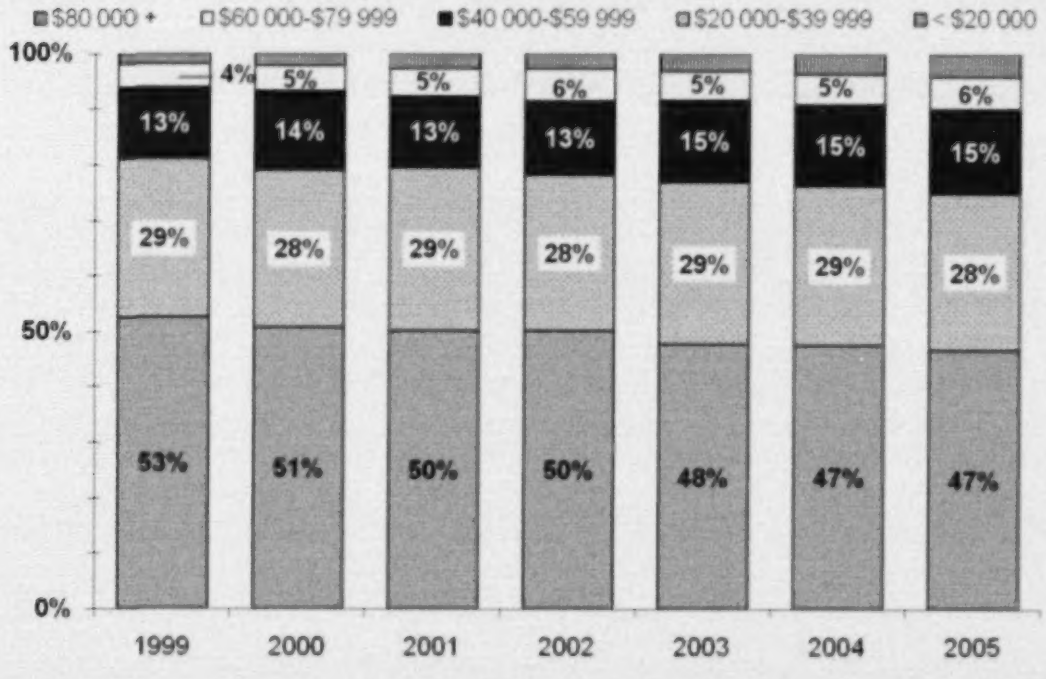

Graphique 6a - Revenu moyen des ménages comptant des personnes 18 à 24 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

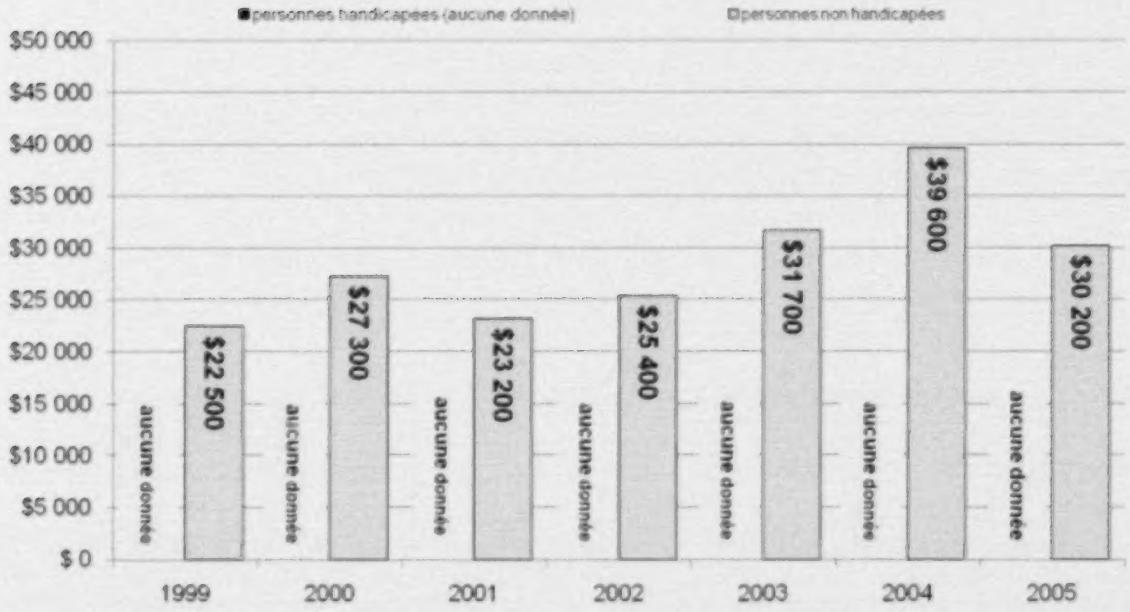

Graphique 6b - Revenu moyen des ménages comptant des personnes de 25 à 34 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

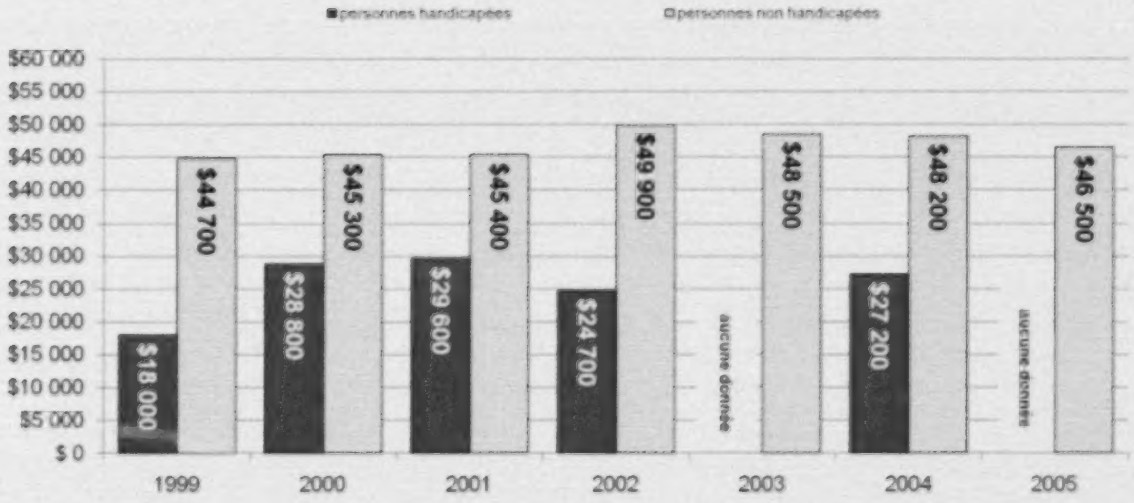

Graphique 6c - Revenu moyen des ménages comptant des personnes de 35 à 44 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

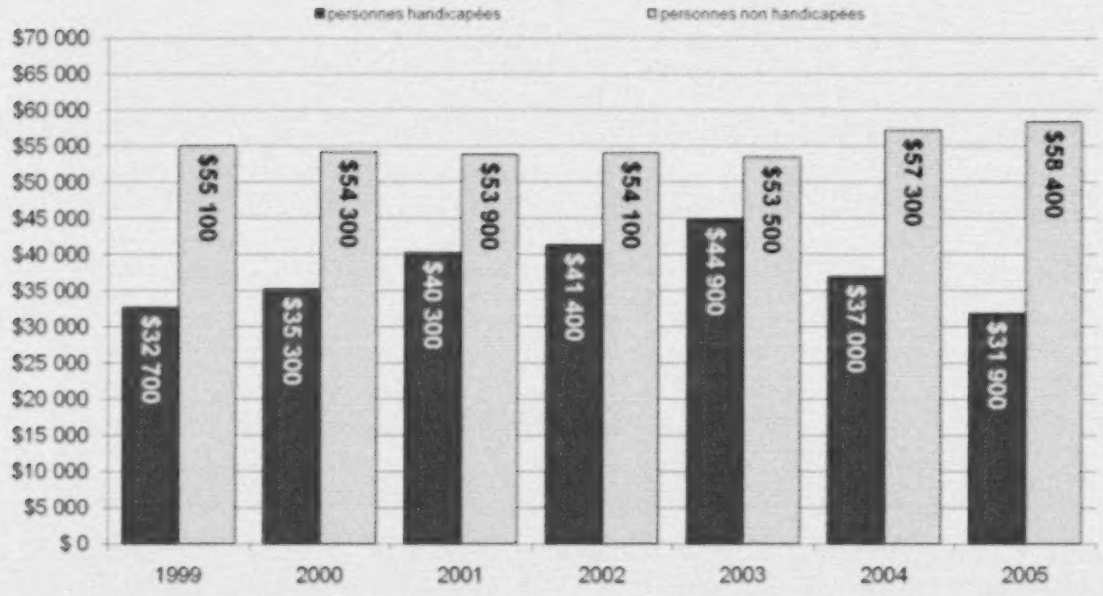

Graphique 6d - Revenu moyen des ménages comptant des personnes de 45 à 54 ans (selon la présence d'un handicap) - Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

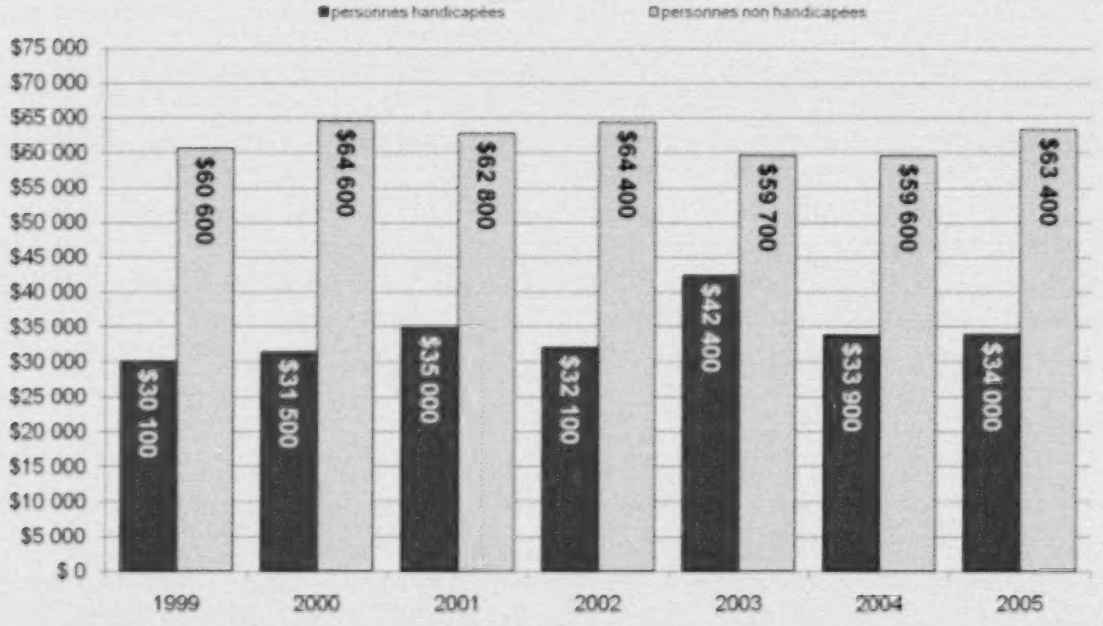

Graphique 6e - Revenu moyen des ménages comptant des personnes de 55 à 64 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

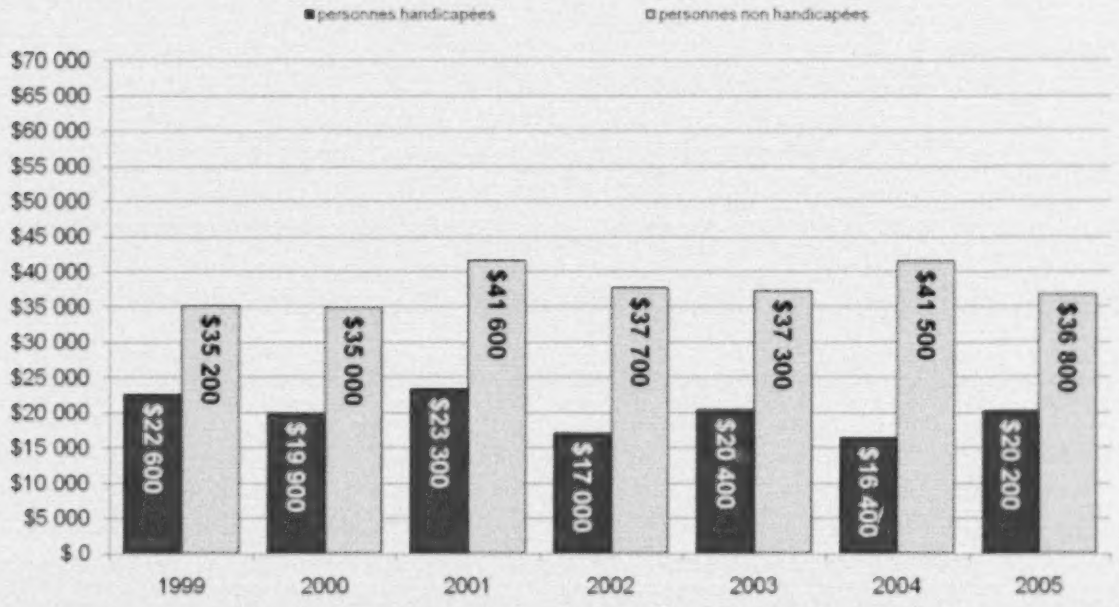

Graphique 6f - Revenu moyen des ménages comptant des personnes de 65 ans et plus (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

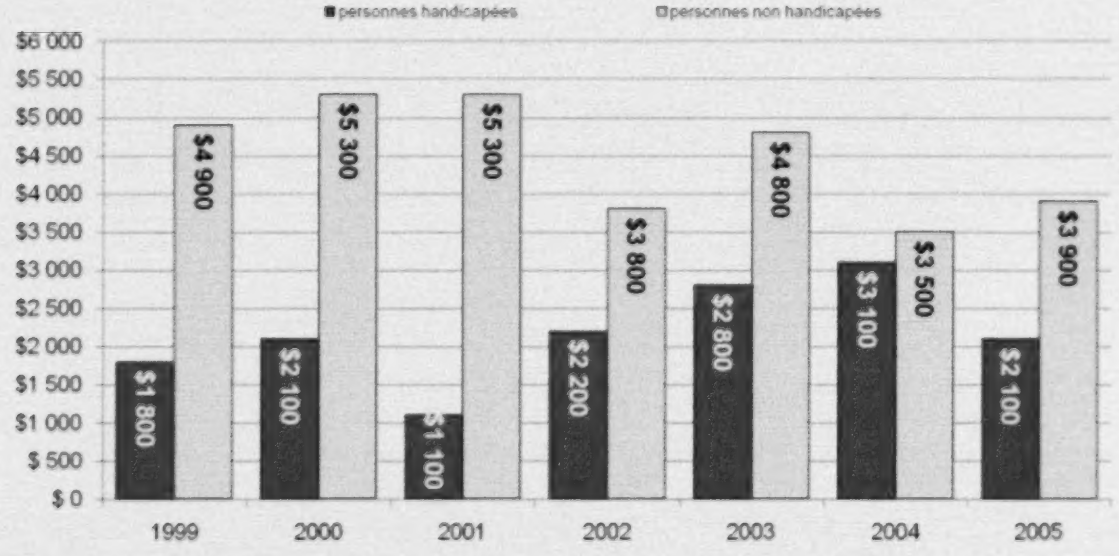

Graphique 7a - Revenu net d'impôt moyen des ménages comptant des personnes de 18 à 24 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

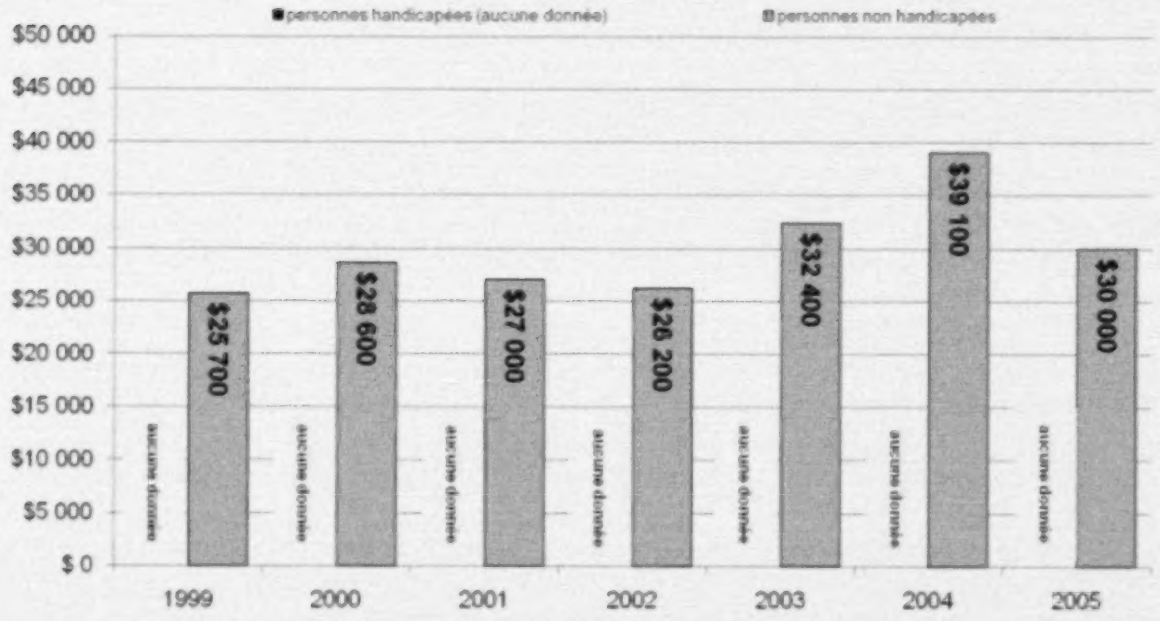

Graphique 7b - Revenu net d'impôt des ménages comptant des personnes de 25 à 34 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

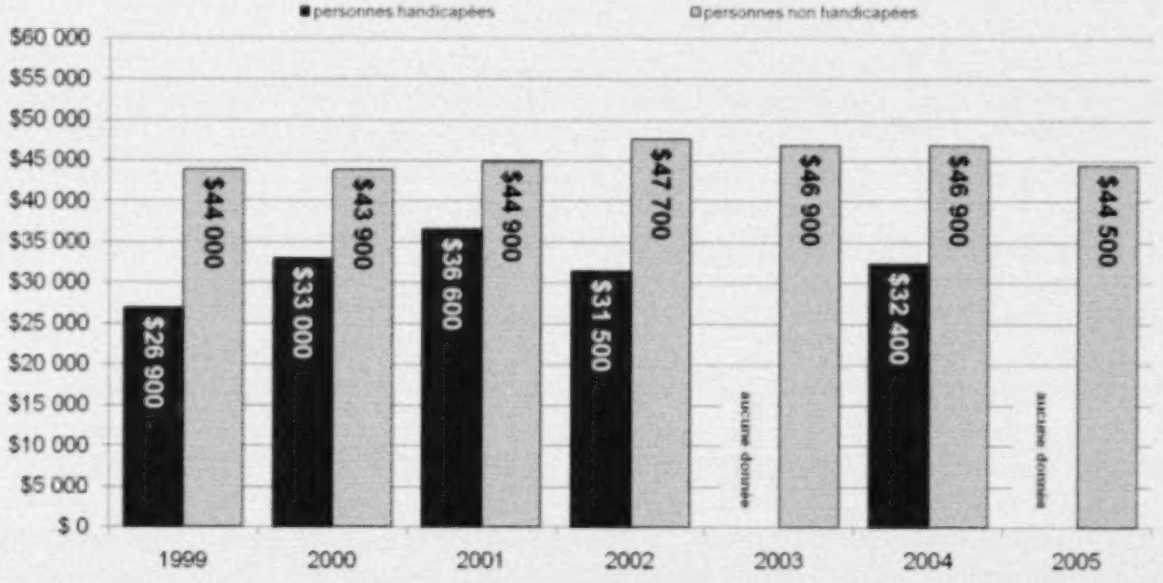

Graphique 7c -Revenu net d'impôt des ménages comptant des personnes de 35 à 44 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

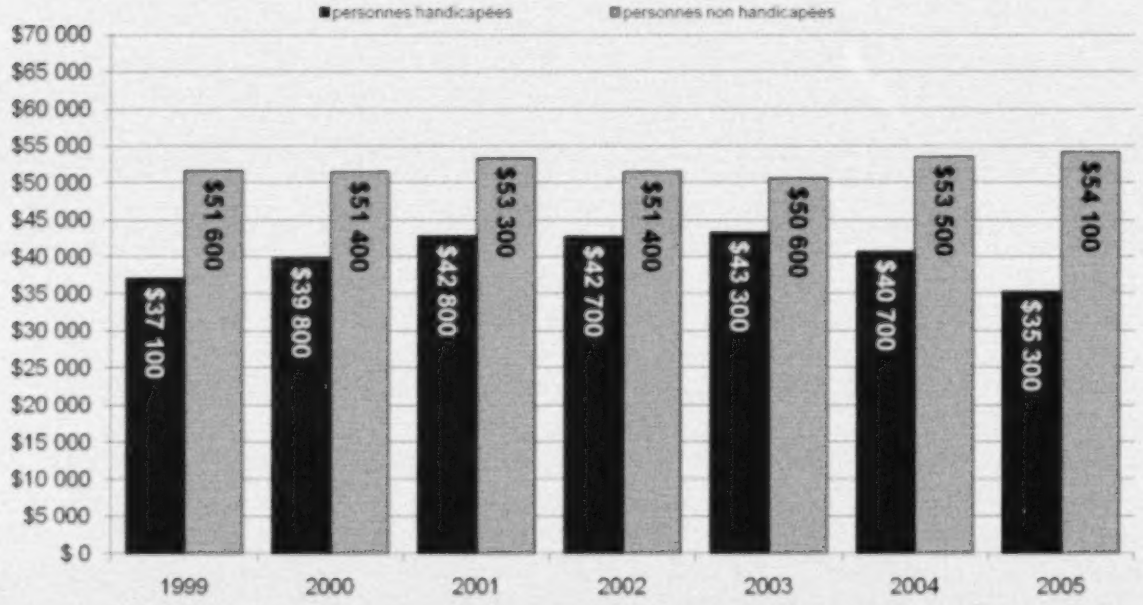

Graphique 7d - Revenu net d'impôt des ménages comptant des persones de 45 à 54 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

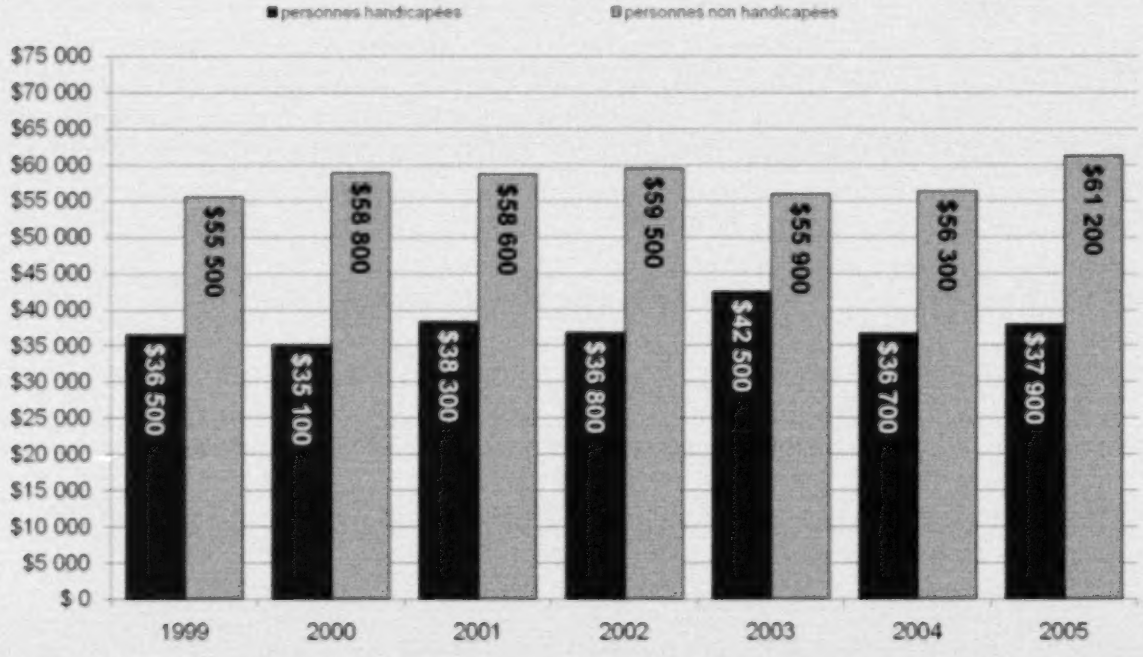

Graphique 7e - Revenu net d'impôt moyen des ménages comptant des personnes de 55 à 64 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

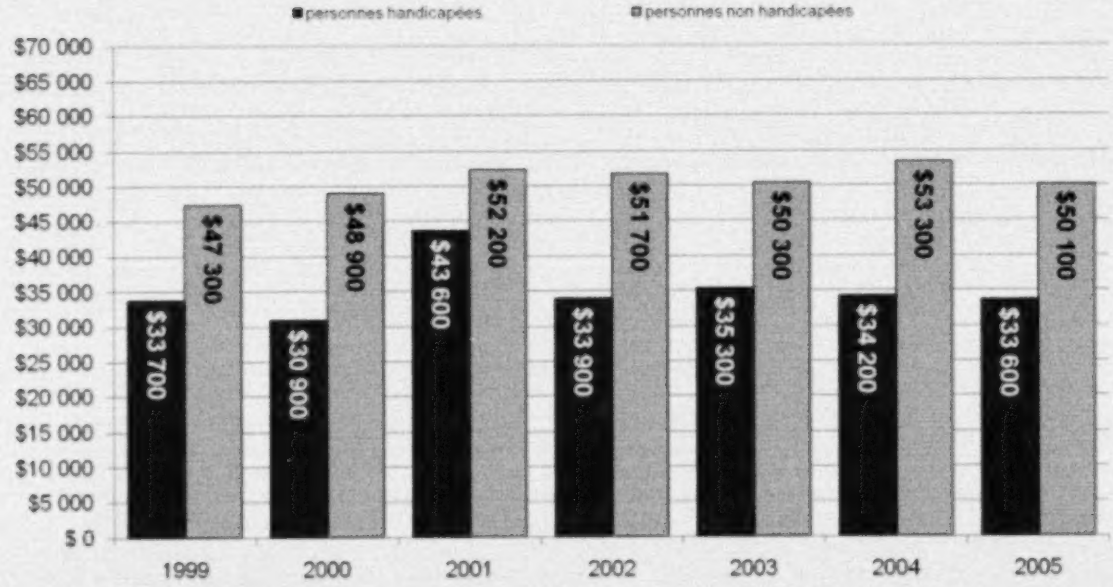

Graphique 7f - Revenu net d'impôt moyen des ménages comptant des personnes de 65 ans et plus (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

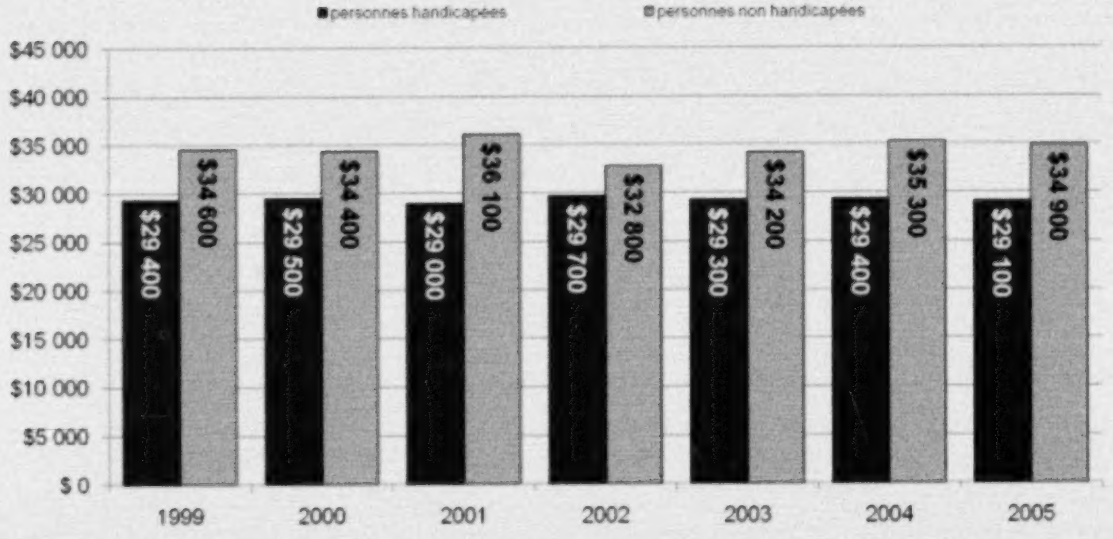

Graphique 8a - Revenu total moyen des ménages comptant des personnes de 18 à 24 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

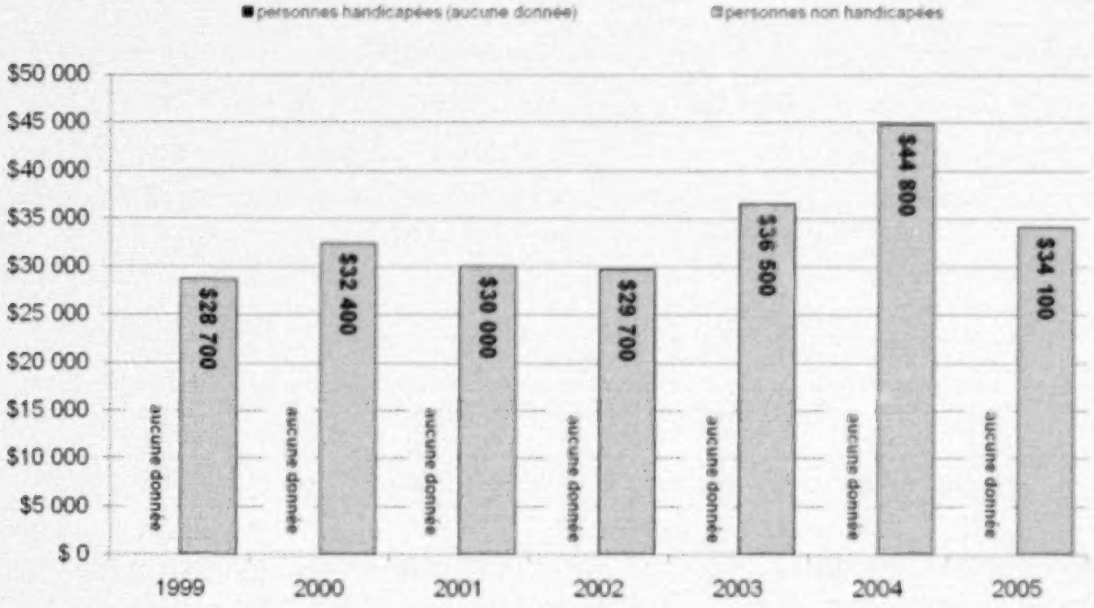

Graphique 8b - Revenu total moyen des ménages comptant des personnes de 25 à 34 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

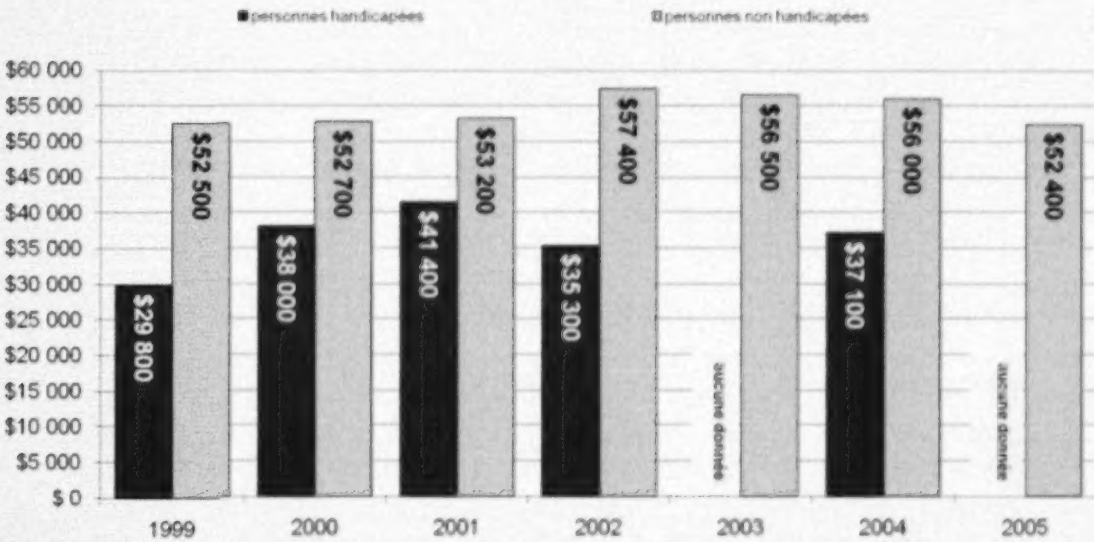

Graphique 8c - Revenu total moyen des ménages comptant des personnes de 35 à 44 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

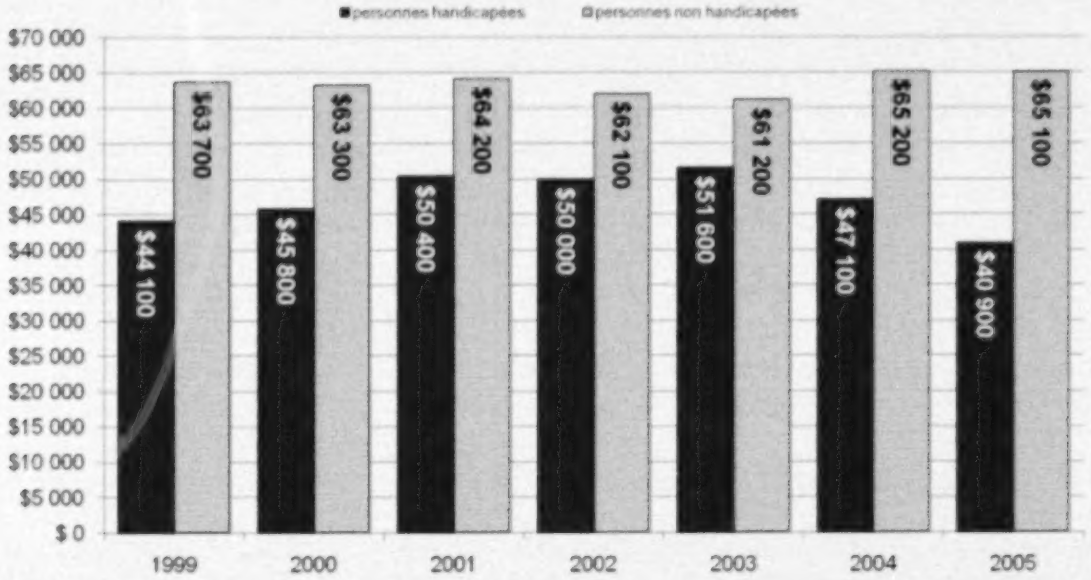

Graphique 8d - Revenu total moyen des ménages comptant des personnes de 45 à 54 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

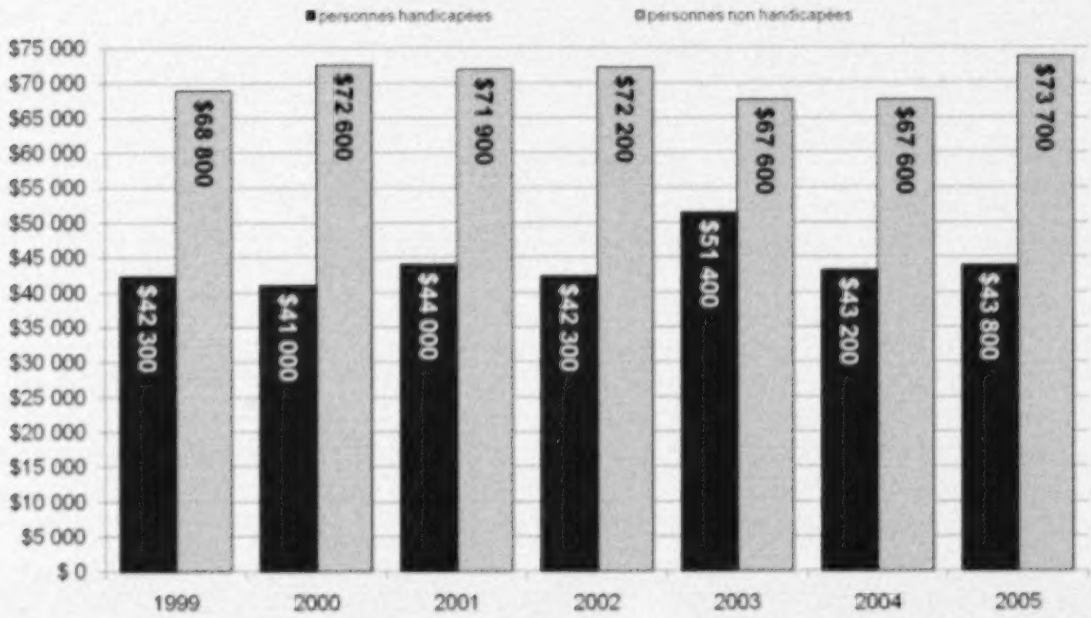

Graphique 8e - Revenu total moyen des ménages comptant des personnes de 55 à 64 ans (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

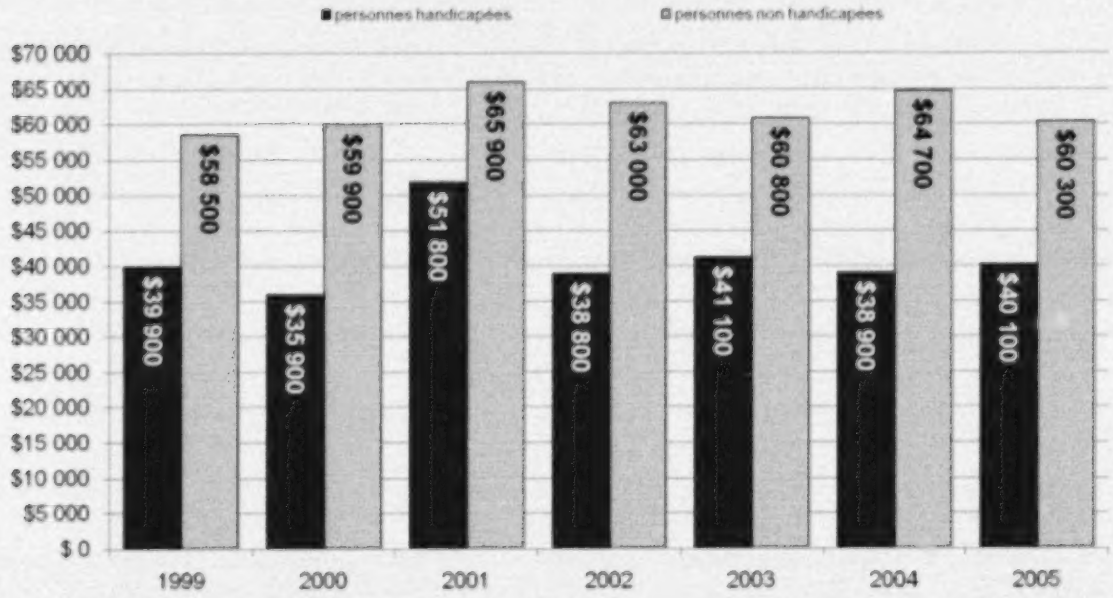

Graphique 8f - Revenu total moyen des ménages comptant des personnes de 65 ans et plus (selon la présence d'un handicap) Nouveau-Brunswick 1999 à 2005

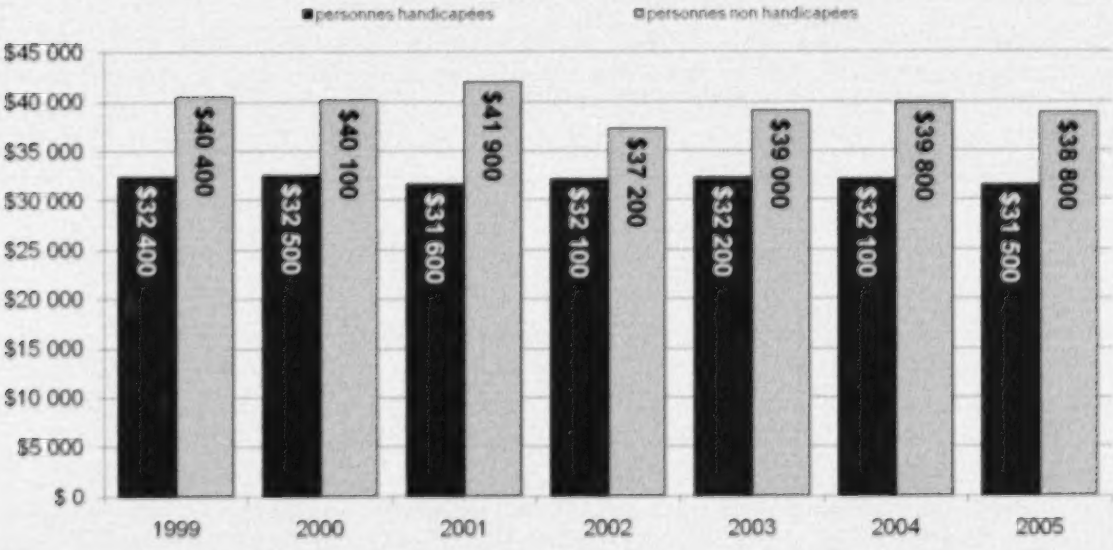
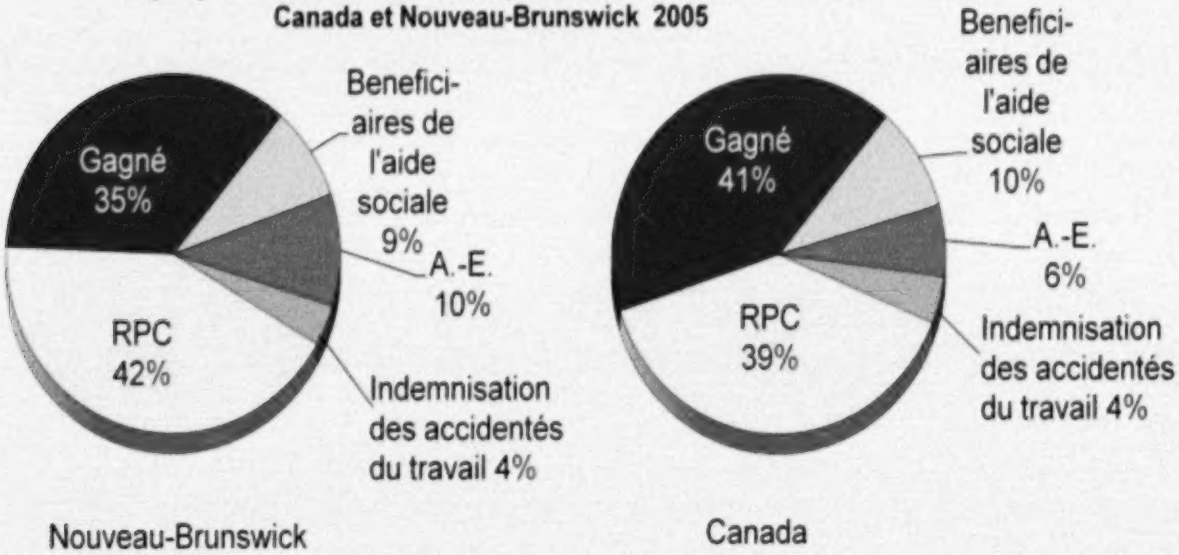
Graphique 9 - Personnes handicapées selon la source de revenu Canada et Nouveau-Brunswick 2005